

M. HANSON: Je vous remercie.

M. PUTNAM: Monsieur l'Orateur, j'approuve absolument les deux déclarations faites récemment par le président de la nouvelle commission des chemins de fer nationaux canadiens, sir Henry Thornton. Parlant à Halifax, il a déclaré qu'il avait entendu dire au cours de sa visite dans cette région qu'il existait une convention d'honneur en vertu de laquelle comme condition de l'entrée des Provinces maritimes dans la Confédération, les tarifs de chemins de fer et l'exploitation seraient déterminés de façon à ne pas entraver le courant légitime du commerce entre ces provinces et les parties plus occidentales du Canada. Sir Henry a dit—et il y a longtemps que nous n'avons pas entendu une promesse aussi nette venant d'une source aussi autorisée—qu'en formulant sa politique des chemins de fer, il étudierait cette question à son mérite. Pour le moment, Monsieur l'Orateur, c'est tout ce que je désire; j'ai confiance que si l'on examine et juge cette question à son mérite, il y a de meilleurs jours en réserve pour la population des Provinces maritimes.

A Moncton, sir Henry Thornton a affirmé publiquement que l'employé du réseau de l'Etat n'a pas lieu de craindre que le salaire qu'il touchera à l'avenir sera insuffisant pour lui permettre de faire vivre convenablement les siens et de jouir du degré de confort que légitime le rang qu'il occupe dans la société, et tenant compte des standards acceptés au Canada. Cette déclaration me reconforte, monsieur l'Orateur, et elle est de nature à donner du courage à des milliers d'employés de chemin de fer fort méritants par tout le pays.

Les employés de chemin de fer mènent une vie dure et pleine de dangers. Or, lorsque ces gens accomplissent loyalement leur tâche quotidienne et qu'à la sueur de leurs fronts ils contribuent à l'établissement de nos moyens de transport, ils devraient être débarrassés de l'irritante question de savoir si leurs salaires suffisent à assurer une existence convenable et confortable à la femme, aux enfants que Dieu leur a confiés. C'est là une déclaration consolante. Elle est tombée des lèvres de sir Henry Thornton peu de temps après son arrivée au Canada, mais il y a longtemps que nous aurions dû l'entendre. Cette assurance aurait dû plutôt venir de quelqu'un autorisé à la donner, car les employés de chemin de fer les plus maigrement rétribués ont été plus d'une fois en butte à la menace de voir diminuer leurs salaires, de sorte qu'ils ont parfois douté s'il leur resterait même de quoi assurer la subsistance des leurs. Que le bilan des chemins de fer canadiens se solde par un déficit ou un excédent, cet état de chose doit disparaître.

Le Gouvernement du jour a droit à des félicitations pour avoir rétabli dans leurs droits et privilèges les employés de la compagnie du Grand-Tronc, qui se mirent en grève en 1910, pour faire valoir des griefs qu'ils croyaient être justes. C'est incontestable.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre avait promis qu'il s'emploierait à remédier à cet abus, puisque l'administration du réseau du Grand-Tronc était passée aux mains du gouvernement canadien. Je félicite donc le premier ministre et ses collègues d'avoir racheté cette promesse. C'est là un gage du traitement équitable que les employés de chemin de fer ont le droit d'espérer par tout le pays.

Sir Henry Thornton a promulgué également une autre ordonnance que j'approuve de tout cœur. Le président des chemins de fer de l'Etat a révoqué l'ordonnance de l'ancien conseil d'administration décrétant que tout employé de chemin de fer qui, en réponse à ses légitimes ambitions ou aux désirs de ses concitoyens, serait élu à la législature ou au Parlement fédéral, serait *ipso facto* passible d'être démis de ses fonctions. La révocation de cette ordonnance est une réforme qui s'imposait. Au point de vue théorique et technique, on y trouvera à redire, je le sais. On objectera: "Mais si vous généralisez ce principe, vous aurez de graves difficultés à surmonter; vous allez créer une situation insupportable, si vous niez aux autres fonctionnaires de l'Etat le privilège de briguer les honneurs parlementaires." Dans toutes ces questions toutefois, monsieur l'Orateur, le Parlement doit se placer au point de vue pratique. Les employés de chemin de fer sont en contact constant et intime avec la situation commerciale du pays. Si je tiens à me renseigner sur l'état des affaires et du commerce en général, je m'adresse à un employé de chemin de fer de ma région et il est en mesure de me fournir toutes les informations désirables. Au cas où les employés de chemin de fer—qui habitent pour la plupart les grands centres—voudraient profiter de la nouvelle ordonnance de sir Henry Thornton, j'ai la conviction que même le Parlement y trouvera son compte, si nous envisageons la question au point de vue des aptitudes et des services que ces représentants seront en mesure de rendre au pays.

Le discours du trône fait mention d'un projet d'enquête touchant les agissements d'une prétendue coalition qui existerait entre les différentes compagnies de navigation opérant sur les Grands lacs. Etant donné que le discours du trône laisse entendre l'existence probable d'une coalition sans l'affirmer catégoriquement, il est peut-être préférable de réserver notre jugement à ce sujet. C'est un fait